

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 21 Mars 1848.

No. 55.

### COLONISATION

#### DES TOWNSHIPS DE L'EST.

LECTURE FAITE A L'INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL,

Jeu. di, le 16 mars 1848.

Par M. Bernard O'Reilly, Missionnaire de Sherbrooke.

Messieurs et Messieurs,

Nous sommes réunis ici, ce soir, pour nous affermir davantage dans la résolution, déjà bien connue et hautement appréciée, de prendre tous les moyens légitimes, et de faire tous les efforts et tous les sacrifices qui dépendent de nous, pour l'organisation effective d'une société dont le but sera d'empêcher en premier lieu les Canadiens-Français d'émigrer, comme par le passé, du côté des Etats-Unis, puis d'ouvrir, dans les terres incultes qui bordent les paroisses du fleuve, des voies d'établissement prospère, immédiat, simultané, pour ceux de vos compatriotes qui s'y voudront fixer.

Cette société, on le peut maintenant dire, est formée; elle existe pleinement, elle embrasse dans ses ramifications tout le pays. C'est votre œuvre, messieurs de l'Institut-Canadien. La noble inspiration qui vous est venue d'en appeler à la jeunesse de Montréal, pour prendre l'initiative dans cette mesure vitale, a rencontré un succès inespéré. On n'a pu s'empêcher de vous imiter partout, et d'entrer, à votre suite, dans une voie qui conduira à d'immenses résultats et à l'affermissement de votre nationalité. L'historien futur du Canada inscrira le nom de l'Association sur la page qui racontera les luttes et le bonheur de cette province pendant la dernière moitié du XIXe siècle, comme le plus grand bienfaiteur de la Nouvelle-France.

Non, je n'exagère point la haute mission que s'impose notre association; non plus que le bien qu'elle est destinée à produire. Elle sauvera au pays des milliers de la génération présente; elle conservera à votre nationalité des milliers des générations futures. Elle fera une des plus profondes plaies faites à votre pays par une politique aveugle et jalouse. Elle réparera, autant du moins que cette réparation est maintenant possible, la longue injustice de plus d'un demi-siècle. Elle prouvera, par l'établissement des colonies qui se doivent former sous ses auspices, que les hommes qui ont morcelé, aliéné, vendu les terres incultes de la province pour qu'elles ne tombassent point entre les mains des Canadiens-Français, étaient non seulement les ennemis invétérés du sang français, mais les plus grands ennemis de tout le Canada. Elle prouvera ce que tout homme, qui connaît l'histoire de cette colonie et ses plus chers intérêts, doit connaître, combien on a retardé la prospérité de notre patrie, ou par négligence à peupler ces riches forêts qui nous environent d'agriculteurs canadiens, ou par une jalousie systématique de les voir s'y placer. Votre société n'aura pas compté deux années d'existence et d'efforts efficaces, que tous les habitants même américains des townships vous béniront comme les auteurs d'une nouvelle ère de prospérité pour leurs cantons. C'est ce que je dois essayer de vous faire voir. Je dois, en même temps, montrer par quels moyens nous nous proposons de remédier aux maux criants que l'on a signalés, et d'opérer le bien immense auquel aspire l'Association.

Mais avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis d'éclaircir deux points, sur lesquels j'ai pu m'être exprimé, que l'on n'a du moins mal entendus.

D'abord, on a cru, ou pu croire, que j'ai voulu faire entendre que les Canadiens-Français sont peu propres à former de nouveaux établissements, qu'en industrie, talents, ils sont inférieurs aux colons d'une autre origine. J'ai voulu dire, à ce sujet, que, à raison de la manière dont ils se dispersent sur la surface des townships, par une suite nécessaire de la manie de s'engager comme journaliers ou domestiques chez les Américains, on voyait nos Canadiens réussir moins vite que les Irlandais, et rester dans un état d'infériorité. J'affirme, au contraire, (et en cela je suis appuyé de l'avis de tous les hommes éclairés,) que les Canadiens sont plus propres que tous autres, et plus capables d'avancer rapidement la prospérité d'un établissement nouveau. Mettez-les ensemble sur un sol fertile où ils aient des chemins, des écoles, une église et un missionnaire; et vous verrez si aucun établissement du même genre devancera le leur en progrès véritable. C'est une expérience que je veux vous procurer le plaisir de faire en plus d'un endroit, avant dix-huit mois.

Ensuite le mot de nationalité canadienne, que j'ai eu la témérité d'employer, a paru blesser des personnes favorables, en tout autre point, à nos vues et à notre projet actuel.

Les personnes d'origine anglaise aimerait-elles à perdre elles-mêmes la langue, les traditions, de leur pays natal? seraient-elles bien aises de voir leurs enfants, leurs compatriotes, ne plus conserver de trace de cette physiologie nationale qui leur est si vénérable et si chère? Et quelque dévoués qu'ils puissent être au pays qu'ils ont adopté, quel sentiment plus profondément enraciné dans leur cœur que celui d'un inviolable attachement aux champs de leur enfance? On a beau dire: Anglais, Ecossais, Irlandais, Français, nous nous construisons dans le sanctuaire de nos plus intimes affections un autel où nous plaçons l'image vénérée de la patrie que nous ne réverrons plus, entourée des souvenirs des institutions qui ne nous couvrent plus de leur ombre, et dans ce temple du cœur, le culte que l'on célèbre se fait toujours dans la langue que parlaient nos mères. Empêchez donc l'Anglais d'adorer la gloire de son victorieux pays; l'Ecossais de contempler encore en esprit les sauvages montagnes, les lacs pittoresques qui charment ses premières années! Et tâchez de dissuader l'enfant exilé de la malheureuse Erin de serfer, dans les bras de son amour, l'image de sa patrie couverte des hideux haillons de sa misère.

La raison, la justice condamne-t-elle, une affection que Dieu même plaça au fond de notre être? Et serait-il juste, serait-il raisonnable de blâmer les Canadiens-Français d'entourer de leur tendresse, de leur ardente sollicitude, cette langue, cette institution, cette religion, cette nationalité, leur immor-

tel héritage et les boulevards de leurs droits, de leur liberté, de leur existence même? Quelles que soient les tempêtes qui aient ébranlé l'édifice de cette nationalité en des jours mauvais, il est debout encore. A vous de replacer chaque pierre qui s'en est détachée. Quand il ne resterait qu'une colonne pour retarder une ruine finale, il serait encore temps d'espérer, d'agir, et de reconstruire le temple de vos libertés.

S'il n'est pas un homme d'origine européenne, dans cette salle, dans cette ville, dans toute la province, qui ne chérisse sa foi nationale, sa langue nationale, ses lois, ses institutions nationales, comment se peut-il trouver des hommes qui fassent un crime aux Canadiens-Français de chérir, de soutenir, de glorifier la langue et les institutions de leurs aïeux? Mais vous possédez la magnifique vallée du St. Laurent; et cette vallée a-bien des attraits; mais ce qui ne plaît point c'est que vous êtes plus d'un demi-million d'âmes.

Où, vous comptez 600,000! Et tant que vous défendez, comme un seul homme, vos traditions paternelles, la langue de votre enfance, et ces vénérables institutions cimentées par les sueurs et le sang des premiers colons français, jamais ennemi n'osera envahir, ou pourra envahir votre patrimoine et vos droits. Oh! l'époque est passée où l'on pouvait impunément chasser des sanctuaires de la science, de la piété, ces héroïques fils de St. Ignace qui répandirent leurs bienfaits avec leur sang depuis le Labrador jusqu'aux Montagnes Rocheuses, pour faire de leur collège le lieu des orgies d'une oisive soldatesque. Cette époque ne reviendra plus, parmi nous du moins! On a pu, à la honte de la civilisation européenne, proscrire sur le sol natal de Guillaume Telles filles de St. Vincent de Paul et jusqu'aux moines du Mont St. Bernard, et cela au nom de la liberté; mais nous en jurons par la liberté, jamais on ne le permettra en Canada! Non! tant que votre race restera le long de ce fleuve que Jacques-Cartier baptisa d'un nom chrétien, vous défendez jusqu'à la mort ces institutions, votre orgueil et votre bonheur! Désormais, dans toutes les luttes que subira votre nationalité, souvenez-vous de ces mots immortels qui étaient le cri d'ordre du héros de la véritable liberté, d'O'Connell: "Que nos fins soient celles qu'avouent Dieu, la patrie, la vérité et la justice! Et ne craignez rien!" Puis, marchant unis dans la voie de l'ordre, de la légalité, de la justice, vers la conquête paisible de vos droits légitimes; respectant les droits des autres et prêts à les leur toujours accorder, dans toute entreprise, dans toute difficulté, en tout et toujours, n'oubliez jamais que vous êtes 600,000!

C'est pour fournir aux Canadiens les moyens ordinaires et nécessaires de voir leur population s'accroître et s'étendre sur votre sol et pour l'avantage de cette province, que j'ai osé écrire la première fois. Un peuple n'a jamais de bras superflus, quand un gouvernement équitable, paternel, veille au développement des ressources territoriales et au bien-être de ses sujets. Il ne servirait nullement à l'objet que nous avons en vue de revenir sur le passé, et de détacher de leur ignominieuse poussière les noms de ceux qui ont fait, à force d'intrigues, que les habitants mêmes de cette province, ou ne trouvent plus de terre à occuper, ou ne les puissent occuper qu'à des désavantages qui les forcent tous les jours à s'expatrier.

Tout ce que nous avons à considérer ici c'est le moyen de pourvoir de suite, et avec efficacité, à l'établissement de toute la population surabondante des paroisses ou des seigneuries.

Je dis surabondante, car il est notoire que, tout le long des deux rives du St. Laurent, les propriétés sont morcelées tous les ans pour l'établissement d'enfants de familles; tandis qu'à leurs portes se trouvent d'immenses étendues de terres de la meilleure qualité.

Il est de fait que plus de 3,000 jeunes gens partent du sein de nos paroisses, tous les ans, pour le Haut-Canada ou les Etats-Unis. De deux choses l'une, ou ces bras sont inutiles chez eux, ou il n'y a pas d'encouragement suffisant à l'industrie dans une colonie dont la population se trouve dans la dure nécessité de chercher à gagner sa vie chez l'étranger. Oh! vous ne pourrez me contredire quand j'affirme qu'en dedans des limites de la province, il y a un assez vaste champ pour exercer l'industrie, l'activité, les talents de trois millions. Donc il y a apathie de la part des gouvernés ou des gouvernants; et de la part des premiers à profiter des avantages incalculables qu'ils auraient à s'emparer d'un sol fertile, sous leur soleil natal, et à porter de leurs institutions religieuses; ou de la part des derniers parce qu'ils laisseraient désert et infructueux un territoire qui renferme d'innombrables sources de richesse et de revenus. Non, ce n'a pas été la faute des premiers; mais ceux qui connaissent notre histoire pendant les dernières cinquante années ne pourront que venir avec moi à cette simple conclusion, que l'on n'a pas adopté de mesures, ou qu'il n'a été pris que des mesures peu efficaces, pour coloniser les townships, par les enfants-nés de la province.

C'est à ce mal que nous voulons apporter un remède. Remède immédiat à une plaie profonde, invétérée, comment donc faudra-t-il l'appliquer? Je voici.

Je vous en ai dit que vous étiez 600,000 âmes. Sur ce nombre, je ne prendrai qu'une personne sur huit, pour coopérer avec nous dans notre entreprise. Que chaque individu de ces 75,000 Canadiens nous donne seulement 5 sols par mois pour effectuer nos desseins les plus hauts et, en apparence, les plus impraticables: je leur promettrai d'avance des résultats auxquels ils ne s'attendraient guères. 75,000 écus me fourniront 37,500 piastres, ou 9,375 livres courant. Donnez-moi seulement cette somme, et je leurs promets qu'avant cette époque, l'an prochain, dix établissements nouveaux, comptant chacun autant de familles qu'il sera possible de faire émigrer, se formeront et se mettront en voie de prospérité.

Mais il ne me faut pas 75,000 membres à notre association pour commencer l'œuvre nationale que nous avons résolue de continuer. Sur 600,000 je ne veux que 30,000; c'est-à-dire, un sur vingt, qui s'enrôlent sous les bannières de notre société. Cela pourrait nous secourir puissamment; paréce que nous aurions à notre disposition, Je cette manière, 15,000 piastres, ou 3,750 livres courant par année. Il est bien certain qu'avec l'aide du gouvernement, et de la compagnie des terres, et avec le concours des propriétaires de ter-

res incultes, nous viendrions à bout de former une paroisse dans chacun des diocèses de Montréal et de Québec, et cela avant que l'an 1848 n'ait vu le St. Sylvestre.

Or s'il y a toutes les paroisses rurales, le peuple docile à la voix du pasteur, et les pasteurs s'unissant de cœur et de zèle à la voix de leurs évêques, s'empressant d'entrer dans nos rangs, quelle somme nous recueillerions chaque année? Quel bien immense nous pourrions espérer de faire?.....

Mais revenons de cette attrayante perspective d'utilité, à notre véritable appui. Permettez-moi de vous demander, messieurs, si vous avez l'espérance de fonder, dans l'espace d'une année, deux paroisses canadiennes près de vous; pour l'accomplissement de ce noble projet, refuserez-vous de souscrire chacun un chélin par mois? Cœurs canadiens, répondez-moi!

Et vous, mesdames, resteriez-vous en arrière, quand il s'agirait de faire un si grand bien? Non! si je vous demandais ici, à l'heure qu'il est, de me sacrifier ces fleurs qui ornent votre front, pour habiller avec leurs prix mes enfants spirituels, pour fonder, doter mes écoles, et rendre heureux mes pauvres exilés canadiens; me refuserez-vous? Non, vous viendrez les déposer ces fleurs, aux pieds du missionnaire. Vous vous jépouillerez avec joie de ces ornements superflus pour vous revêtir, aux yeux de vos parents, de vos amis, d'un plus bel ornement, de celui du patriotisme et de la charité.

Je ne dois pas, je ne veux pas, pourtant exiger de vous un aussi grand sacrifice. Donnez-moi seulement votre sol par semaine; et, surtout, obtenez-moi le sol de vos sœurs, de vos frères, et nous serons assez riches, et nous réussirons. Vous voudrez bien, donc, mesdames, être les trésoriers, de notre association.

J'ai donc l'espérance que tous ceux qui m'honorent de leur attention ce soir ne laisseront cette salle qu'avec la résolution bien prise d'obtenir chacun neuf membres pour notre société. Vous me demanderez, maintenant, comment nous nous proposons de mettre notre plan en opération.—D'abord le clergé de toutes les paroisses, se mettant à la tête du mouvement chez eux, recommandant notre œuvre, et forçant des comités locaux qui devront se mettre en rapport avec le comité central de la région, nul doute que l'on obtiendra que toutes les familles canadiennes du pays s'adjoignent à l'association. Et si ce clergé, si zélé pour tous les grands intérêts du peuple, nous prête, sans se rebuter, sa puissante aide, rien au monde ne saurait empêcher un plein succès de couronner nos efforts. Il faudra, de plus, s'assurer que le gouvernement nous prêterait main forte.

Nous devons réclamer avec énergie, que toute terre soit donnée aux Canadiens-Français à s'établir sur les terres vacantes de la couronne. Hélas! il reste peu de ce riche territoire des Townships qu'une politique sage et prévoyante eût dû réserver à vos frères! Sur la carte que j'ai emportée avec moi de Sherbrooke, sont marquées les possessions de la compagnie des terres; avec la connaissance que j'ai de celles qui ont été cédées à des individus, il est facile de voir les misérables lambeaux qui restent du fertile et vaste patrimoine, que la sagesse et l'équité eussent scrupuleusement gardé pour les descendants des colons français.

En exigeant donc enfin que des mesures législatives placent les terres qui peuvent encore être disponibles, entre les mains de cette association, on en demandant que le gouvernement profite de notre concours et de nos moyens, pour former sans délai des établissements prospères, nous ne voulons pas faire entendre que nous demandons une faveur; non, c'est un acte de simple justice, une réparation tardive et bien incomplète pour les torts de plus de cinquante ans. Et nous nous engageons, dès ce jour, à ne jamais nous désister ni de notre entreprise, ni de nos réclamations que nous n'ayons obtenu des autorités cette mesure, de justice pleine et entière.

De concert avec le gouvernement local, la compagnie des terres nous assure un appui efficace. J'ai tout lieu de croire que M. Galt, le principal commissaire, est un pur et noble cœur sincère envers les Canadiens. Sans doute que la corporation qu'il représente ne méritait un intérêt vital à nous secourir; et c'est à nous à prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir et les malentendus et la possibilité même de nous voir par la suite sujets à des tracasseries de la part de la compagnie. Je me suis à rendre à M. Galt cet hommage public, que jamais, depuis que j'ai eu l'honneur de jouir de sa confiance et de son amitié, je n'ai rien trouvé en lui qui ne ressentit la plus grande libéralité, et qui ne témoignât du désir sincère de me servir en tout ce qui intéressait mon peuple.

Ainsi, que les autorités se joignent à la compagnie des terres, pour aplanir toutes les difficultés qui se pourraient opposer à l'exécution de nos desseins. Que l'on consente bien, par tout le pays, à telles que les conditions auxquelles on obtiendra; des terres, dans les localités que l'on devra choisir comme propres à des établissements. Que ces établissements se fassent de suite; et que l'on obtienne pour les former des colons de la meilleure classe, autant que faire se pourra. Et ces colons nous les engagerons à se fixer dans les Townships par l'espoir des avantages que je vais énumérer:—c'est-à-dire, des moulins, une chapelle, des écoles, un missionnaire; et surtout des chemins. Car j'ai toujours vu que ce qui nuisait le plus à la prospérité des établissements nouveaux était le manque de chemins. Je voudrais donc que le gouvernement mit en opération un meilleur système de voies dans les parties incultes. Pourquoi n'aurait-il pas le droit de coérer les propriétaires de terres incultes, dans les endroits que l'on voudrait coloniser, à contribuer leur quote-part à l'ouverture de chemins qui ne peuvent que rehausser la valeur de leurs propriétés? Pourquoi n'aurait-il pas le droit de retirer les terres d'entre les mains de ceux qui, pendant plusieurs années, se refusent à l'amélioration de leurs propriétés, aux débourses qu'il faudrait faire de la part des autres propriétaires voisins pour ouvrir et établir chaque localité?

Mais de quelque manière que le gouvernement provincial veuille travailler avec nous, toujours est-il hors de contestation que si l'on veut réussir à peupler les Townships de personnes capables de faire prospérer un établissement, il faut nous donner de suite des chemins, des écoles, etc. Ainsi, nous choisirons sans délai deux ou trois Townships

dans le district de Montréal, autant dans ceux de Québec et des Trois-Rivières, qui soient les plus à portée des noms ordinaires de communication, et les plus recommandables pour les qualités du sol et les cours d'eau. Après avoir tout arrêté pour la concession des terres et leur arpentage, avis en serait donné par le comité central à tous les comités locaux, qui pourraient fournir à ceux qui désirent émigrer toutes les informations nécessaires. Il devra y avoir, dans le local choisi pour chaque établissement, un agent reconnu par nous, et par la compagnie des terres, dans le cas où l'on adopterait les suggestions de M. Galt. Nous aurons une organisation telle que, sous le plus court délai, on puisse arranger les conditions de la vente ou de la concession des terrains.

En un mot, et pour ne point trop abuser de votre patience par des détails qui seront bientôt soumis au public, j'ai la conviction que si nous tenons la main à l'œuvre, avant cinq ans, vous verrez autant de colonies nombreuses et florissantes prospérer sous votre direction dans le voisinage de Montréal sans compter celles que l'on formera dans le reste du pays. Je ne crois pas trop espérer de vos efforts, en disant qu'avant vingt-cinq ans vous verrez la plus grande partie de cette vaste lieure de Townships, depuis St. Hyacinthe jusqu'à la Beauve, se remplir d'une population dont l'industrie exploitera et les richesses minières et les ressources manufacturières qui abondent sur chaque lieue carrée. Vous verrez plus de vingt-cinq paroisses nouvelles, où la croix du clocher veillera sur la jeune colonie; où dans des écoles nombreuses on enseignera la langue de la France, où des mairies canadiennes dirigeront les moulins, les factoreries, les ateliers, au lieu d'aller se mettre à la merci des étrangers dans les états voisins. Ce ne sera pas dans trois, ou dix ans seulement que se révéleront les bienfaits de votre association. Ceux qui vivront en cinquante ans recueilleront les fruits de l'arbre que nous allons planter.

Non seulement notre association doit être d'une utilité immense en convertissant en agriculteurs prospères les milliers de jeunes gens qui partent continuellement pour les Etats et le Haut-Canada; mais je considère cette utilité comme devant rejaillir sur toute la population actuelle des Townships établis. C'est ce que les Américains mêmes sentent très-bien. Chaque fois que j'ai eu occasion de leur expliquer mon but, et les résultats probables d'une organisation active, ils ont vu qu'ils se trouvaient tout aussi intéressés au succès final de notre entreprise que les Canadiens-français. Ils n'ont pu que convenir avec moi des innombrables inconvénients, pour les habitants des Townships, de se trouver séparés des villes et du fleuve par une forêt silencieuse par deux ou trois routes dont une seulement est praticable pendant la moitié de l'année. De plus j'ai toujours reçu l'assurance de leur concours cordial, quand je m'adressais à eux. De toutes les manières, donc, que l'on contemple notre projet, il ne peut que rencontrer l'approbation et des hommes d'état, et du clergé, et du peuple de toutes les origines. Il ne laisse point les droits d'aucune classe, et, si nous réussissons, tout le pays, toutes les classes y trouveront de grands avantages.

Voilà, messieurs, les résultats auxquels vous parviendrez par l'union, l'ardeur, la persévérance dans votre noble entreprise.

Il ne vous manque maintenant aucune garantie de succès. Les vœux sincères, la vive sympathie de ceux qui vont désormais diriger les affaires du pays, sont avec vous. Vous avez, comme moi, l'espérance bien fondée que cette sympathie se traduira en actes qui rendront à bien des injustices actuelles, à bien des maux nouveaux.

Vous avez avec vous maintenant le clergé de tous les rangs. La voix si pure, si pénétrante, de votre pieux et infatigable évêque retentit encore parmi vous, et va porter une sainte émotion dans toutes les paroisses.

Où, en récompense de ce zèle que rien ne rebute, de cette charité apostolique qui sait trouver presque miraculeusement un asile à toutes les infortunes, des pères, des mères à tous les orphelins, vous verrez, admirable prélat, votre peuple conserver désormais l'héritage de ses pères; sa main laborieuse cultiver désormais avec intelligence cette terre que la providence lui assigna; et accueillir au temple les semences de prospérité que cette association va féconder.

Ces, tous les enfants du sol trouveront à l'avenir à exercer leurs talents leur industrie au sein de leur propre patrie, et ne seront plus dans la triste nécessité d'errer par milliers en et les pauvres et méprisés de ceux qui exploitent leurs forces physiques et les riches dans de leur intelligence.

Oh! si en retour de tant d'œuvres de la plus pure philanthropie, en récompense de ce dévouement qui est allé jusqu'à la mort, le digne évêque des Vincent-de-Paul et des Jérôme Emilien ne demande un ciel que des bénédictions sur notre association; croyons fermement qu'il sera exaucé. Ces prêtres martyrs de la charité, ces vierges consacrées, qui ont donné leur vie pour le soulagement de nos infortunés compatriotes, ne porteront-ils pas les prières de votre évêque bien aimé jusqu'au trône de Dieu? et ces milliers de pestiférés dont on a adouci les souffrances, consoles la dern ère heure, adouci les enfans, n'auront-ils pas et sur la terre et dans le ciel leurs voix à cette touchante prière du bon pasteur? ces petits orphelins aussi, qui vont désormais devenir vos enfans, mesdames, oublieront-ils d'élever leurs innocentes mains vers le Père de miséricordes pour le prélat et le peuple qui leur donne, sur la terre étrangère, des mères pour les recueillir sur leur sein, des pères pour essayer les larmes de leurs petites joues que le malheur a creusées si tôt? Ces prières des martyrs et de l'innocence sont pour notre association, messieurs: oh! espérons donc qu'elle remplira bien sa mission.

Mesdames, nous attendons aussi beaucoup de votre puissant concours. Vous serez les apôtres de notre patriotisme et sainte cause. Vous trouverez un écho, dans vos cœurs, à tous les généreux sentiments. La voix du malheur n'a jamais frappé en vain vos oreilles. Entendez-vous ces petits Canadiens qui, du fond des forêts que je parcours depuis dix-huit mois, vous supplient de leur procurer ces inestimables biens que vous possédez en si grande abondance, l'instruction religieuse, l'éducation chrétienne, combien de fois j'ai senti mes entrailles émus en voyant des mères dans une hâte de bois au fond du désert, entourées d'enfans sans instruction, presque sans pain, et bien souvent sans vête-

mens. Combien de centaines de jeunes filles canadiennes qui vont chercher de l'emploi dans les villes manufacturières des Etats-Unis, qui se trouvent exposées à des dangers qui font frémir l'innocence. O vous dont la vertu fait la plus belle gloire du nom canadien, aidez-nous à ramener au sein de leur patrie ces filles élevées comme vous dans l'amour et la pratique de tout ce qui orne la beauté même : aidez-nous à empêcher tant d'autres de laisser leurs foyers paternels pour courir les périls que nous déplorons, vous dont les paroles trouvent toujours le chemin du cœur, frappez, pour notre association, aux cœurs de vos pères, de vos mères, de vos époux, vous ajouterez par là la plus magnifique fleur à la riche couronne de vertus qui orne le sexe canadien.

Entre vos mains donc, mesdames, je remets la douce tâche de plaider notre cause. Votre éloquence, j'en suis sûr, ne fera pas défaut à notre attente.

Messieurs de l'Institut Canadien, et vous patriotique jeunesse, qui m'avez donné tant de marques de sincère affection, quel heureux avenir vous préparez à votre patrie ! quelle carrière d'utilité ne présege pas l'ardeur que vous montrez dans cette entreprise qui intéresse également la religion et la patrie. Cette assemblée ne sera que la préliminaire de bien d'autres qui serviront à nous procurer l'aide de tous ceux qui portent un nom canadien. Ainsi, messieurs, en voyant le présent, on assure que l'avenir vous trouvera toujours au chemin du devoir et de la vertu, et que vous apporterez au service du beau pays de votre naissance, et au soutien de la foi que vous ont transmise vos pères, les sciences que vous vous efforcerez de cultiver sous les auspices de ceux qui sont les gardiens-nés du culte et de la nationalité canadienne. Dans l'horizon immense qui s'ouvre maintenant devant vous, bien des gloires attirent vos regards et allument votre ambition. La plus pure, la plus belle, la plus durable, croyez-moi, est celle dont la patrie ceint le front de celui qui a bravé tous les obstacles, dans la bonne fortune comme dans la mauvaise, dans l'adversité comme dans la prospérité, et travaillé à rendre son pays plus grand, en rendant ses concitoyens meilleurs.

J'ai commencé par votre nationalité ; c'est aussi par là que je dois finir, si vous le voulez bien. J'ai fini à cette nationalité ; refusez-vous, messieurs, de souscrire à cet article de notre symbole ?

En parlant de cette nationalité j'ai émis des principes que je n'entends point rétracter, coûte qui coûte. J'ai dit que les Canadiens et les Irlandais devaient être toujours unis d'affection et d'intérêts. Ai-je tort, messieurs ?

Hier au soir, j'ai voulu me délasser en passant par ces appartements de la Pointe St-Charles où tant de souvenirs réveillent votre douleur, messieurs, pendant qu'il excitent surtout mon éternelle reconnaissance. Oh ! j'ai passé par là au mois de juillet dernier à mon retour de la Grosse-Isle. J'y ai vu vos prêtres, vos évêques même, pressant l'image du Sauveur aux lèvres de mes compatriotes mourants, recueillant des semences de mort dans leur haleine contagieuse, quand ils se penchoient sur leurs couches de douleurs pour verser dans l'âme qui allait s'envoler une douce parole de confiance et de paix ; j'ai vu vos anges de la terre qui ont accouru au premier cri de détresse et de danger pour préparer un lit de bonheur à l'exilé, s'essuyer la moiteur de ces fronts que la mort avait déjà marqués de son empreinte, fermer les paupières de ceux dont les derniers regards et les dernières affections ne trouvaient plus de visage et de voix qu'ils puissent se rappeler, bénir à l'heure suprême. Puis je les ai vus en sortant de cette atmosphère perillieuse aller mourir elle-même sur les marches de l'autel de la plus sublime charité. Et depuis que je suis dans cette ville n'ai-je pas à chaque heure de la journée entendu raconter la noble générosité de quelque famille canadienne qui trouve une place près de son foyer pour l'enfant de l'é-migré ? Puis-je ne point aimer un tel peuple ? Et se peut-il qu'il y ait sur le sol d'Amérique un seul homme dans les veines duquel circule le sang généreux de l'Irlande, qui ne vous aime pas comme moi ? Quand la voix éloquente de votre évêque traversera l'Atlantique, ira, portée sur les ailes de la charité, retentir dans chaque ville, chaque village de la malheureuse Irlande, quand elle réveillera les échos de ces hameaux désolés où la faim et la fièvre ont décimé les populations, quand elle sera proclamée du haut de toutes les chaires pour consoler, rassurer tant de pères, de mères, de sœurs, sur le sort des petits orphelins que leurs proches ont laissés après eux sur les bords du St. Laurent, que de douces larmes de joie et de reconnaissance couleront pour les Canadiens ! Et ne voyez-vous pas l'Irlande se soulevant de son lit d'agonie, essayant les larmes sur ses joues amaigries, tendant vers vous les bras de son affection pour presser le Canada sur son cœur brisé d'amertumes ?

Lorsque des malheurs et des passions dont je ne veux point ici dire la cause chassèrent de ma patrie tant de milliers de ses enfants, de ses guerriers, de ses prêtres, ce fut la France qui les accueillit et les combla de ses bienfaits ; ce fut toujours en France que l'Irlande trouva la plus vive sympathie pendant les long siècles qui l'ont vu pauvre et opprimée. Oh ! j'ai bien trouvé la même sympathie dans le peuple canadien, partout où il m'a été de donné de lui dire les longues souffrances de mon pays ! Oh ! que ces deux peuples soient donc toujours unis ! Et que notre devoir et notre bonheur soient de dissiper les petits préjugés, ces misérables jalousies qui tendraient à diviser ceux que la religion et le malheur devraient inséparablement unir dans les liens d'une mutuelle affection.

Ainsi travaillons ensemble et à retenir et à rendre heureux, sur l'héritage de ses pères, le peuple canadien ; nous efforçant d'un autre côté, chacun dans la sphère de son influence, à diminuer les aspirations qui s'opposent à la parfaite union des cœurs et des volontés, nous mériterons bien de Dieu et de la patrie, messieurs, et nous sentirons, avant de nombreuses années, " Combien il est doux et bon, pour ceux qui sont frères sous tant de rapports, de vivre ensemble dans l'unité ! "

VOTE DES SUBSIDES.

(Tiré de la Minerve)

M. Drummond propose de voter des subsides à Sa Majesté, secondé par M. Holmes, ce qui annonçait la fin toute prochaine de la Session.

M. Papineau se demande si c'est bien dans l'intérêt de la Chambre de terminer sitôt la Session et s'il serait bien dans l'intérêt de l'administration de faire du repos son premier acte officiel. La question des subsides annonçant la fin de la Session, et étant un acte d'intérêt public, chaque membre peut prendre là-dessus occasion d'exposer ses vues sur la marche à suivre pour les affaires de l'Etat ; c'est pourquoi il va dire sa pensée, libre à la Chambre et à l'administration de l'apprécier. Assurément les besoins de la colonie sont pressants, elle gémit depuis plus de trois années sous le poids d'une mauvaise administration. Ce ministère si faible et sans capacité n'a rien fait, et à présent que nous avons un ministère fort, approuvé du peuple et supporté par la grande majorité de la Chambre, commencera-t-on par voter des subsides et laisser les intérêts de l'Etat immédiatement ?

Que ne suivrait-on l'exemple de la Nouvelle-Ecosse où le même revirement a eu lieu ? La Chambre s'est ajournée pour quelques jours, pour donner le temps aux nouveaux ministères de se faire réécrire et travailler ensuite à la dépêche des affaires. Les besoins sont urgents et le délai d'une année empêchera qu'on puisse s'en occuper hâtivement. La loi des municipalités, par exemple, passée par des ministres essentiellement conservateurs, nécessite des changements importants. Il faut à la colonie un système de représentation basé sur l'équité, le système actuel est monstrueux. L'orateur cite le message de Lord Sydenham et ses intrigues pour nous défranchiser. Le comte de Durham disait qu'un système menteur de représentation ne peut pas être accepté, le Haut et le Bas-Canada ne peuvent pas être représentés également.

L'acte d'Union a mis le Bas-Canada, vis-à-vis le Haut-Canada, dans la position de l'Irlande vis-à-vis l'Angleterre, acte qui a fait la honte de l'Angleterre et le malheur de l'Irlande. En même temps qu'on se proposait de payer la dette on fit l'Union, et pour cela on fut obligé de violer les droits de cette partie de la province et par-dessus tout on créa les bourgs-pourris. Maintenant quels intérêts a-t-on d'entretenir un système aussi pervers, créé par l'esprit d'intrigue d'un homme qui pouvait tout faire aux dépens des lois, des principes et de l'équité ? On a vu quels effets en ont été la suite ces années passées. La justice a été oubliée, on a limité les quartiers des villes, et on a employé les ressources du gouvernement pour défranchiser le peuple, plus qu'il n'est déjà par le mauvais système de représentation actuel. C'est un système qui favorise les hommes de partis, il n'y a jamais eu de représentation aussi déraisonnable dans les ci-devant colonies d'Amérique.

C'est donc une des mesures les plus urgentes sur lesquelles il serait nécessaire d'en venir à une détermination. C'est pour cela qu'il faut faire durer la session jusqu'à ce que les mesures importantes aient été prises en considération. La nécessité de faire les élections des nouveaux ministres ne semble pas une raison suffisante. Il faut voir aux réformes immédiatement. Ce serait tromper l'attente du peuple qui a fait un choix d'hommes libéraux, capables de veiller à ses intérêts, si ces mêmes hommes laissent déjà l'ouvrage, sans avoir rien fait. Il ne serait pas juste, pas raisonnable de faire venir les représentants de Bonaventure et de Sandwich avec beaucoup de fatigues et de frais pour eux et pour le gouvernement ; ce serait faire supposer qu'il y a quelque chose de mauvais dans ce gouvernement responsable, auquel il dit n'avoir aucune confiance. Il faut s'assurer si les ministres ont intention de faire des réformes ; ils n'ont pas encore manifesté leur opinion là-dessus. Il serait bon de s'assurer si la Chambre n'aurait pas les deux tiers de majorité, de savoir si l'autre Chambre est composée conformément au vœu que le peuple vient d'exprimer, et de manière à ne pas paralyser les efforts de celle-ci.

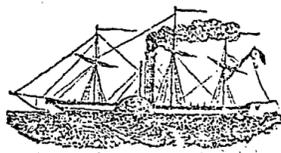
Le ministère, malgré son immense majorité, n'a encore rien promis au pays et, avant que chacun des membres qui le composent aille se présenter à ses constituants, il serait bon de savoir quelles sont les réformes qu'on se propose de faire. C'est durant la présente session que cette question doit être mise devant la Chambre ; peut-être qu'il y a une majorité des deux tiers en faveur du changement. Il faut composer l'autre Chambre d'une manière analogue, voir au nombre et au caractère du conseil, vaincre la répugnance qu'un tel changement peut faire ressentir au corps nommé par les deux dictateurs Durham et Sydenham, qui avaient condamné le caractère du vieux conseil, et en avaient nommé un de même classe. En Angleterre on est excusable jusqu'à un certain point de maintenir le système vicieux de représentation qui domine et qui a été la cause de presque tous les maux qui ont affligé le pays. Il y avait le prétexte de conserver les droits des petits bourgs qui, ayant été autrefois de grandes villes, ne doivent pas souffrir à cause de leur décadence. Cependant toutes les excuses possibles ne détruisent pas le fait que ce système encourage la tromperie, la corruption à un degré étendu, qu'il a vicié les institutions du pays depuis le temps de Walpole jusqu'à nos jours. Pourquoi ce système serait-il conservé en Canada ? Avant donc qu'il soit expédié de voter des subsides, la Chambre doit être avertie officiellement d'une Session prochaine ; car malgré les droits des ministres ou la prérogative de la couronne, la Chambre doit protéger les droits du peuple. Il faut donner à ceux qui composent le gouvernement la chance de réuser avant de commencer un système d'agitation pour obtenir les réformes nécessaires. On doit remettre à un autre temps le rappel de l'Union des deux provinces, la réforme parlementaire est la première et la plus nécessaire à faire. Il y a dans le Haut-Canada six petites villes qui ne contiennent pas 12,000 âmes, et qui envoient chacune un membre au parlement, tandis qu'il y a des comtés dans le Bas-Canada de plus de 40,000 qui n'en envoient qu'un également. Montréal devrait avoir cinq représentants, si on partageait la représentation par 10,000 habitants. La réforme de la représentation doit être suivie de l'extension du suffrage. Qu'on ne soit pas effrayé des droits que le Bas-Canada réclame, ce qu'il demande aujourd'hui, il l'accordera à son tour ; il ne veut ni commettre l'injustice, ni la souffrir. C'est le moment de discuter la convenance d'une prorogation prochaine, les opinions doivent s'exprimer sur ce sujet ; il faut se demander si ce ne serait pas détruire, tromper les espérances du peuple qui attend d'heureux résultats des élections qu'il vient de faire.

M. Chabot exprime en commençant le déplaisir qu'il éprouve de prendre la parole. après l'hon. membre pour St. Maurice et encore plus de différer d'opinion avec lui. Il est vrai, comme l'a remarqué l'hon. membre, que le pays a grandement besoin de législation, après trois années d'une administration inactive et faible, mais il ne suffit pas de légiférer, il faut légiférer bien, sans précipitation. On ne compte pas le bien que l'on fait au peuple par le nombre de bills que l'on passe, car si c'était le cas, l'administration défunte aurait été très vigilante ; il faut de plus de l'efficacité dans la législation. La première chose que le ministre nouveau aura à faire ce ne sera pas de faire des lois, mais de détruire nos mauvaises lois qui sont malheureusement trop nombreuses. Dans ce moment peut-on légiférer avantageusement ? Peut-être que non ; les ministres ne peuvent se faire entendre dans cette Chambre, ils ne peuvent élever la voix. Il ne pense pas qu'il soit déjà temps de demander aux ministres ce qu'ils ont fait, quelles réformes ils se proposent de faire. Il ne veut pas rester dans l'inaction un seul jour comme ça a été le cas depuis le commencement de la session, dans laquelle on n'a fait que discuter si telle mesure sera proposée ou non. Il veut mieux que la Chambre soit prorogée immédiatement pour donner le temps aux ministres de mûrir leurs mesures. L'hon. membre a parlé beaucoup des désavantages de l'Union. Il est vrai que l'Union a ses inconvénients et qu'elle les aura toujours, mais maintenant qu'il a obtenu le gouvernement responsable pour lequel il a tant combattu et avantageusement, que dit-il ? " Je n'ai aucune confiance dans le gouvernement responsable. " Au contraire, on a confiance dans le gouvernement responsable et c'est le seul qui puisse fonctionner bien dans ce pays, quand il sera débarrassé de tous les abus qui ont arrêté son efficacité depuis si longtemps. Parce qu'il y a eu des abus il ne faut pas les attribuer au gouvernement

responsable. Avant 37 et 38 il y avait certaines gens qui attribuaient tout le mal qui arrivait à l'hon. membre qu'il vient de parler. On disait fausement " c'est la faute à M. Papineau. " Maintenant les ennemis du gouvernement responsable disent : c'est la faute du gouvernement responsable. La faute n'existe pas dans le gouvernement responsable, mais dans la manière dont il a été administré. On a dit que la Chambre ne devait pas marcher avec les ministres avant qu'ils nient proposé quelques réformes : mais doit-on refuser les subsides parce qu'ils n'ont pas encore présenté un bill pour réformer la représentation, et le Conseil Législatif ? Ne doit-on pas leur donner du temps pour cela ? Pourrait-ils trouver en un jour entre Bonaventures et Sandwich les hommes propres à former le Conseil Législatif ? Quant au bill municipal passé exprès pour mettre du trouble parmi les Bas-Canadiens, il faut du temps pour préparer des changements utiles. La raison qui le fait voter pour la motion est que dans le moment actuel la Chambre ne peut faire aucun bien et qu'il désira s'en aller aussitôt possible. L'hon. membre pour St. Maurice, a dit que si la Chambre est prorogée à présent elle devra être convoquée très-prochainement ; peut-être veut-il dire dans deux ou trois mois. Rien ne peut empêcher de le faire, les ministres de l'année passée nous ont bien convoqués dans les plus grandes chaleurs de la saison, mais en septembre et octobre la navigation est encore ouverte ; la Chambre pourra alors se réunir facilement et les ministres auront eu du temps pour préparer leurs mesures.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 21 MARS 1848.



ARRIVÉE DU CAMBRIA.

TROISIÈME RÉVOLUTION FRANÇAISE !!!

Samedi matin, à 11 heures, le Cambria est entré à New-York, après 20 jours de mer ; les nouvelles politiques sont de la plus grande importance. Il y a eu à Paris, le 22 février et les jours suivants, une troisième révolution qui a ravi le trône à Louis-Philippe et a contraint ce vieux monarque à prendre encore une fois le chemin de l'exil. Les détails sur un aussi grand événement doivent être du plus grand intérêt ; aussi traduisons-nous de suite les dépêches télégraphiques reçues en ville et publiées par nos échaux.

Des avis de Paris disent que Louis-Philippe a abdiqué, qu'il a laissé Paris avec la famille royale, et qu'il est débarqué en Angleterre. Le 23 février, la garde nationale s'est jointe au peuple, et à midi celui-ci attaquait le Palais Royal et s'en rendait maître ; il est resté 800 personnes sur le champ de bataille. Le gén. Lamoricière a été sévèrement blessé ; le Palais-Royal a été saccagé. On a proposé d'établir une régence sous la duchesse d'Orléans, mais on a rejeté cette proposition. La Chambre des députés a refusé de recevoir la résignation de la famille de Louis-Philippe. Paris était tout entier au pouvoir du peuple et de la garde nationale. Les Tuileries ont été saccagées, et l'ameublement a été brûlé. Les dernières nouvelles de Paris sont de la date suivante :

Paris, 25 février 1848.

On a proclamé une république. Le roi et la famille royale sont rendus en Angleterre ; on a proposé et agréé le gouvernement suivant : Président du conseil, M. Dupont ; affaires étrangères, M. De Lamartine ; marine, M. Arago ; justice, M. Cremieux ; guerre, gén. Bédou ; travaux publics, M. Marie ; intérieur, M. Ledru-Rollin ; commerce, M. Bethmont ; institutions publiques, M. Carnot ; finances, M. Goudehaux ; maire de Paris, M. Garnier-Pagès ; gouverneur d'Alger, gén. Cavaignac ; commandant des gardes nationales, gén. B. Courtais. Le ministère s'est ensuite assemblé. L'assemblée de la ci-devant Chambre des pairs a été interdite. Toutes les communications avec Paris, par chemins de fer ou diligences, sont suspendues. Le nouveau ministère recommande au peuple de conserver son attitude révolutionnaire. Toutes les classes prennent part à la révolution, le peuple et la garde occupent toutes les rues, et le gouvernement provisoire a été installé aux cris de " Vive la république ! " Le trône a été traîné par les rues et brûlé publiquement. La duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Nemours se sont rendus à la Chambre des députés et en ont été rejetés, ainsi que par le peuple qui a pénétré dans la Chambre. La Chambre des députés s'est déclarée en permanence, et a refusé de recevoir la résignation de la famille de Louis-Philippe. On fera de grands efforts pour supporter la duchesse d'Orléans. La masse des députés ne veut pas d'une république. La Chambre s'est assemblée aujourd'hui, mais la populace s'est emparée de la majorité. Le roi a laissé les Tuileries à une heure, escorté par 40 à 50 hommes des gardes nationales, et par quelques régiments de cavalerie régulière. Le croissant a suivi les quais jusqu'à la barrière de Passy. A midi, toutes les troupes ont disparu. Les troupes de ligne ont fraternisé avec les gardes nationales, et celles-ci avec le peuple. Il n'y a plus de communication entre les deux rives de la Seine. Un gouvernement fort sera organisé. On propose une république sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique. Une procession de personnes en blouse vient de passer, portant le trône et chantant la Marseillaise. Il y a eu beaucoup de personnes tuées, et en bien des cas les troupes ont refusé d'agir contre le peuple. Le nombre des morts est, dit-on, de plus de 500, surtout dans les environs du Palais Royal, et entre ce palais et celui des Tuileries. On a essayé de pénétrer vers onze heures dans la résidence du ministre des finances, mais on a échoué dans l'entreprise. Le tocsin a sonné tout le jour dans Paris. Le comte Molé a été proposé, mais rejeté par le peuple qui a déchiré les proclamations qui nommaient ministres. Le général De Lamoricière, a reçu le commandement des gardes nationales.

Les placards étaient signés de Thiers et Barrot. Le peuple a pénétré dans les caves des Tuileries et s'est distribué les vins. Le 24, à quatre heures P. M. on croyait que le pire était fait ; mais à 7 heures, une bande de Parisiens armés de couteaux et de mousquets est arrivée sur les Boulevards alors remplis de monde, cette bande se mit à chanter le Chorus des Girondins. Elle fut reçue avec grand cris par le peuple et se mit ensuite en route pour les Bureaux du National qui paraît être l'organe de cette formidable opposition. Cette populace demanda aux éditeurs de pouvoir à ce qu'on ne se jouât plus de la liberté du peuple. L'édit-

teur-en-chef partit au balcon et assura le peuple que cette fois leur liberté serait sauvegardée ; on répéta cette scène jusqu'à six fois dans la soirée. Sur les Boulevards, tous les arbres ont été abattus, toutes les lampes brisées, et le tout a été converti en barricades. A commencer par les premiers gentilshommes à aller jusqu'aux simples ouvriers, tout le monde travaille avec un zèle incomparable. A midi, M. Odilon-Barrot, accompagné du Gén. de Lamoricière, est allé de la Chambre des députés au ministère de l'intérieur, où il a été installé en présence de la garde nationale, et d'une multitude de citoyens qui remplissaient le palais. En quittant le palais, le roi et la famille royale se sont dirigés sur Neuilly escortés par des cuirassiers. Dès que les troupes eurent évacué les Tuileries et le Palais-Royal, le peuple y entra et saccagea tout. A une heure, dans la Chambre des députés, M. Sauzt (?) a pris le fauteuil, en présence d'environ 400 membres. Quelques instants après, il fut dit que la duchesse d'Orléans et ses deux fils étaient sur le point d'arriver. Bientôt, en effet, la princesse est parue par la porte gauche, et accompagnée de ses deux fils et de deux de Nemours et de Montpensier. Le comte de Paris fut introduit par un membre de la Chambre ; il pénétra avec difficulté jusqu'au demi-cercle avec des officiers et des soldats de la garde nationale. Sa présence produisit une vive impression sur l'assemblée. Immédiatement après, la duchesse entra et se plaça entre ses deux fils. La Chambre fut alors forcée par la populace qui y pénétra avec la garde nationale. La princesse et ses enfants se retirèrent alors sur les bancs les plus élevés du centre en face du président. La plus grande agitation et le plus grand bruit régnèrent alors ; M. Dupin rétablit le silence et annonça que le roi avait abdiqué en faveur de son petit-fils, et donnait la régence à la duchesse d'Orléans. Une voix du milieu du peuple cria : " Il est trop tard. " Et il s'en suivit un tumulte épouvantable. Un nombre de députés se réunirent autour de la duchesse et de ses fils et de deux de ses beaux-frères ; la garde nationale suivit le même exemple. Après quelques remarques, de la part de différents membres, de la convenance de proclamer roi le comte de Paris et de donner la régence à la duchesse, la princesse se retira suivie de tous les membres du centre. Il n'y eut que les membres de la gauche qui demeurèrent dans la Chambre. Les insurgés portèrent alors M. Dupont (de l'Eure) à la présidence. La tribune et tous les sièges furent occupés par le peuple et la garde nationale, et les membres du gouvernement provisoire furent proclamés, au milieu d'une scène que l'on n'a jamais vue depuis la Convention. L'assemblée s'ajourna alors pour se rassembler à l'hôtel-de-ville et à installer le gouvernement provisoire.

C'est le 24 février que le roi a abdiqué ; la veille, son ministère avait rendu ses portefeuilles. Dans l'après-midi, Odilon Barrot faisait sortir une proclamation annonçant ces grands événements, et parlant en faveur du Comte de Paris. Mais la République a été proclamée, comme il est dit plus haut. LA CAUSE de tous ces événements est la défunte de faire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris un BANQUET RÉFORMISTE. — LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, déjà connu par l'affaire de Boulogne, a quitté Londres le 25, se rendant à PARIS.

Lola-Montès a été chassée de Bavière par les étudiants, malgré les efforts du roi. — A Naples, tout était tranquille ; l'amnistie a été accordée. — A Padoue, les troupes autrichiennes ont combattu les étudiants ; 100 personnes ont été tuées. — On dit qu'à Rome, Pie IX s'était arrêté dans ses réformes et qu'on l'avait déposé ! On disait à Liverpool que lord J. Russell avait résigné ; son budget méconterait tout le monde. Le déficit dans le revenu est de £29,000,000. Un journal ajoute que le ministère a été battu sur plusieurs questions. — La guerre des Caffres est terminée, les Anglais ayant pris presque tous leurs chefs. — Les Russes ont remporté quelques avantages en Circassie.

En Angleterre, la fleur était à 27c 6d ; le blé d'Inde à 26c et 30c ; le blé américain à 60c et 65c ; le coton a subi une baisse de 1/2 de denier.

Nous nous abstentions pour aujourd'hui de faire aucune remarque sur ces événements remarquables, vu le manque d'espace.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 17 mars 1848.

A 4 heures, la Chambre a choisi un comité pour examiner l'élection contestée de Stormont, et un autre pour celle de Cornwall. Dans le premier cas, M. Drummond est le défenseur de M. McDonald le pétitionnaire, et l'hon. McDonald (Kingston) celui de M. Monroe, membre séant ; dans le second cas, M. Richards est le défenseur des pétitionnaires, et M. Chauveau celui de l'hon. J. H. Cameron, ci-devant solliciteur-général. Le message suivant fut ensuite livré à la Chambre par l'hon. J. H. Boulton :

Elgin et Kincardine. Le Gouverneur-général recommande à l'Assemblée Législative d'adopter des mesures pour autoriser l'émission de débentures, sur le crédit de la province, à un montant n'exécédant pas £125,000, afin de pouvoir satisfaire aux exigences du service public en ce qui regarde les travaux publics, et afin de soutenir le crédit de la province dans cette branche du service public.

Samedi, 18 mars 1848.

Après la réception d'un grand nombre de pétitions, le comité chargé de l'examen de l'élection contestée d'Oxford fait rapport en faveur de l'hon. M. Hinks ; la Chambre adopte le rapport. Quelques bills subissent leur seconde lecture, et la Chambre s'ajourne un peu avant six heures.

Lundi, 20 mars 1848.

Après quelques affaires de routine, qui ont occupé deux ou trois heures de temps, M. Gagy fait motion qu'il soit présenté une adresse à S. E. pour demander copies de toutes dépêches et correspondances relatives aux réclamations que peut avoir aucun membre du dernier cabinet à recevoir une pension. M. Drummond annonce alors de la part du gouvernement qu'il n'y a aucun document à ce sujet ; la motion est retirée. — Plus tard, M. Drummond fait motion que la Chambre entre en comité sur les subsides ; M. Christie propose en amendement de passer une résolution portant que les solliciteurs généraux et les commissaires des travaux publics ne soient pas membres du cabinet. Il s'en suit un long débat auquel MM. Christie, Sherwood, McNab, Boulton, Drummond, Papineau, Watts, Chauveau, Nelson, Richards, Cameron, Cauchon et quelques autres, prennent part. Finalement, l'amendement est retiré, et la Chambre entre en comité, qui accorde les subsides demandés. La Chambre reprend la séance, le comité fait rapport ; et bientôt la Chambre s'ajourne ; il était minuit.

ÉLECTIONS POUR LE PARLEMENT. — L'hon. M. LaFontaine se présente à Montréal ; il sera réélu, sans le moindre doute. L'élection est fixée au 23 courant. — L'hon. L. M. Viger se présente à Terrebonne, on dit qu'il aura pour opposants M. Scott de Montréal et M. A. B. Papineau ! M. Viger sera, nous croyons, élu à une grande majorité. —

COLONEL DE SALABERRY.

Un correspondant de la Minerve, qui signe "Un grand nombre de citoyens," fait remarquer que l'honorable M. Taclé vient de laisser vacante sa place de député-adjutant-général. Il suggère comme devant être très populaire la nomination, à cette place, du colonel A. M. De Salaberry; car, dit-il, c'est le "fils d'un brave, un brave lui-même, un Canadien vrai sang;" il ajoute que, par là M. De Salaberry "mérite du gouvernement actuel et doit attendre de lui, plus que d'un autre, cette place qu'il peut remplir si avantageusement."

Nos lecteurs se rappelleront sans doute deux articles qui ont paru dans les Melanges Religieux, sur les Bals à la campagne. Un correspondant de l'Avenir y a répondu ces jours derniers, et voici la réponse de "l'Ami de la justice," réponse que nous nous faisons encore un plaisir de publier.

L'Avenir du onze courant (mars) me tombe en ce moment sous la main, et j'y lis la correspondance Les bals à la campagne. Jusque ici l'auteur du Conte populaire n'a dit mot pour sa défense, et l'éditeur semble rejeter sur son correspondant tout le blâme de cette affaire. Celui-ci apparaît avec eux et croit la réplique triomphante et assaisonnée d'un goût exquis. Mais voyons, en deux mots, si sa victoire est aussi complète qu'il aime à le croire.

Établissons d'abord le vrai point de la question. Tout le monde, avait dit le correspondant, est maintenant d'accord pour encourager les bals publics. L'Ami de la justice s'est permis de lui dire que non, et lui en a donné les raisons. Le correspondant pour toute réplique nous dit fort sérieusement que la danse, bien loin qu'elle fût placée au rang des vices dans l'antiquité, a toujours été en grand honneur chez tous les peuples; qu'elle a même fait partie de tous les cultes, sans en excepter le culte de la religion chrétienne. Que la danse soit innocente en soi, c'est ce dont personne ne doute. Car qui serait assez extravagant pour oser dire que sauter en cadence soit chose contre la morale? Que la danse ait pu quelquefois entrer dans certains actes religieux, c'est ce que j'accorde sans peine au correspondant. Tout le monde le sait, Marie, sœur de Moïse, dansa avec d'autres femmes, en chantant des cantiques à la louange du Seigneur après le passage de la Mer Rouge. David, ce roi si vaillant et si pieux en en même temps, dansa de toutes ses forces devant l'Arche-d'alliance, pour témoigner sa joie par un motif de religion. Dans les siècles d'or où régnait la simplicité des mœurs, on dansait quelquefois devant les églises aux jours de dimanches et de fêtes sous les yeux des pasteurs qui veillaient à ce qu'il ne s'y passât rien de mal. Encore aujourd'hui dans ce pays, il se fait de très innocentes réunions de familles; et on y donne un repas joyeux. Les jeunes gens, parents et amis du voisinage y dansent avec modestie, en habits décens et sous les yeux de leurs parents vigilants, qui font bien attention à ce que rien ne se dise ou ne se fasse qui puisse blesser tant soit peu la pudeur. Personne à ma connaissance ne trouve à redire sur cela. Je crois même que M. le curé de Terrebonne permettrait volontiers aux filles de sa congrégation qui, dit-on, sont fort sages, de danser entre elles, comme la sœur de Moïse, en chantant leurs doux et harmonieux cantiques. Je crois même que si le correspondant et ses amis voulaient danser, comme le roi David, dans certaines réunions religieuses, il serait assez tolérant pour ne leur en pas faire un crime. Car enfin ce curé entend raison quelquefois.

Mais d'abord il faut remarquer ici que les danses ne faisaient point partie du culte religieux, au moins chez les juifs et les chrétiens, comme le prétend le correspondant. Car je ne pense pas qu'il trouve dans les livres saints, les Conciles et les Cérémoniaux, aucun texte qui prescrive la danse dans les cérémonies religieuses. Tout simplement les pasteurs donnaient des directions pour que les danses qui se faisaient aux portes des églises et entre les offices, par forme de récréation, ne dégénéraient pas en licence.

Malheureusement les choses les plus indifférentes et les plaisirs les plus innocents tournent souvent au détriment des mœurs. C'est ce qui arriva bientôt par rapport aux danses qui n'étaient d'abord que de purs amusements, que l'on tolérait les dimanches et fêtes; mais qui finirent par être des danses publiques. C'est alors qu'elles furent prohibées par les Conciles de Reims et de Tours en 1553, par celui de Bourges en 1584, par celui d'Aix en Provence en 1585, et par le premier de Milan, où St. Charles défend absolument les danses en ces saints jours. Et comme alors la puissance civile prêtait main forte à l'autorité ecclésiastique pour réprimer les abus, plusieurs ordonnances furent émanées par les Rois de France pour arrêter les désordres qu'occasionnaient les danses publiques. On pourrait citer à l'appui de ceci les Ordonnances de François 1er du 7 janvier 1520; celles de Charles IX en 1560; de Henri III en 1579; de Louis XIII en 1610; de Louis XIV en 1698. Les danses publiques, appelées Pêlées baladoises, ont été supprimées par arrêt du parlement du 3 septembre 1667, avec défense à tous les seigneurs, hauts justiciers, et à leurs officiers, de les permettre. Pardonnez-moi, M. l'éditeur, cet étalage d'érudition. Car si je cite toutes ces autorités ecclésiastiques et civiles, c'est uniquement pour montrer au correspondant que les danses publiques étaient alors des abus si caractérisés qu'il fallut recourir aux deux autorités réunies et revenir souvent à la charge. D'ailleurs il pourra voir, en passant, que je ne suis plus au siècle d'Auguste et que même je ne m'éloigne pas trop de 1848. Il pourra se convaincre que ce n'est pas seulement dans les siècles du paganisme que certaines danses publiques devenaient

dangereuses à la moralité d'un peuple, et pour cela dignes de censures. Il saura aussi que, sans être aussi subtile que lui je puis appliquer les principes des mœurs publiées aux divers âges et aux diverses circonstances de la société. Enfin le correspondant termine par une phrase qui donne une juste idée du bon goût et des belles façons qu'il a sans doute étudiées et apprises en fréquentant les bals publics. "Où, diable se niche-t-elle se niche? Le public jugera si c'est chez moi ou chez lui qu'elle s'est nichée." Je le laisse volontiers juge en cette affaire. Tout ce que j'ai à dire ici, c'est que le correspondant a voulu tourner en ridicule le curé de Terrebonne et avec lui tout le clergé; sans avoir précisément l'habileté consommée du correspondant, on peut cependant s'en apercevoir. Que, pour défendre la vérité et la justice, injustement attaquées par de badines railleries, j'aie cherché à mettre de mon côté des rieurs, personne autre que le correspondant n'y trouvera ombre de malice. Pourquoi en effet ne pas repousser le ridicule que mérite toute doctrine dangereuse et séduisante. Et ne fût-ce pas de la sorte que le prophète Elie confondit, à lui seul, 450 faux prophètes de Baal qui trompaient le peuple de Samarie, et l'empêchaient de servir le Dieu d'Israël. Ils avaient invoqué, toute une matinée, leurs fausses divinités et le feu ne tombait pas du ciel pour consumer leur victime. Criez plus fort, dit Elie sur le ton de la raillerie, criez plus fort; car votre Dieu est peut-être à converser quelque part, ou il est au réfectoire, (car il était midi), ou il est en route, ou certainement il dort. Je pense que le correspondant ne s'aviserait pas d'adresser à Elie son compliment de belle façon; où, diable, la malice vut-elle se nichier? J'ai la confiance que l'Avenir n'imitera pas ce style de son correspondant. Vraiment je ne le lui conseillerais pas; car ce serait un modèle de mauvais goût à donner à la jeunesse pour laquelle il écrit. Je pense aussi qu'il comprend mieux que ce correspondant la nécessité de ne pas se brouiller avec ses confrères et surtout avec ses concitoyens, dont sans doute il dépend comme tout autre journaliste. Pourquoi, en effet, ne pas s'entendre pour travailler au vrai bonheur du peuple, en s'efforçant de le rendre moral, honnête et industrieux?

L'AMI DE LA JUSTICE.

M. l'Éditeur,

Le village de St. Hyacinthe vient de donner une nouvelle preuve de sa charité envers les infirmes et les pauvres de la société. Le Bazar a été organisé par le zèle et le dévouement des principales Dames de la place, et le produit a dépassé l'attente générale, vu la mauvaise année pour le commerce et l'agriculture; il s'est monté à la belle somme de 1322 livres anciens cours. Voilà certainement quelque chose qui fait honneur à la population aisée de ce village, et qui montre ce que ses habitants pourront faire un jour, quand le commerce sera plus activé dans cette partie de la province par la facilité des communications avec les grandes villes.

La salle du Bazar a été ouverte le lundi et le mardi avant le Mercredi des Cendres. C'était véritablement intéressant de voir la bonne disposition de tous les articles que les Dames bienveillantes offraient en vente au bénéfice des malheureux; aussi n'ont-elles pas manqué de trouver de l'encouragement dans le public. La grande salle du Bazar a constamment été remplie de personnes qui venaient favoriser des vues aussi belles que celles qui ont donné lieu à ce Bazar. Ces deux jours se sont donc passés à St. Hyacinthe dans le plaisir de faire du bien, et en même temps dans une fête publique qu'il est à désirer de voir imiter.

UN SPECTATEUR

St. Hyacinthe, 10 mars 1848.

AMÉLIORATIONS.—Le Pilot de samedi nous apprend qu'à la séance (mercredi) du conseil de ville, le maire a proposé les améliorations suivantes: 1o niveler la place Viger et y planter des arbres; 2o compléter les travaux sur la Place-d'armes; 3o continuer la rue Ste. Catherine vers l'Est jusqu'aux limites de la cité; 4o renouveler les pavés en bois ou les remplacer par des pavés de pierre; 5o continuer un canal dans les rues Wellington et Youville; 6o faire des trottoirs en bois partout où il est nécessaire; 7o prolonger la rue Craig jusqu'à la rue Campeau ainsi que le tunnel en briques, et au-delà s'il est possible; 8o adopter des mesures pour égoutter le quartier St. Jacques et autres endroits qui en ont besoin; 9o placer au coin des rues le nom de toutes les rues; 10o adopter des moyens pour faire numérotter toutes les maisons; 11o acheter un terrain pour y placer le marché à bêtes; 12o adopter quelque mesure pour fournir à la ville une quantité d'eau plus considérable, surtout dans les incendies; 13o réparer les édifices des water-works, et passer un règlement pour déterminer la manière de fournir l'eau et les sommes à payer; 14o réparer sans délai le monument Nelson pour l'empêcher de s'écrouler.—Ce sont là des améliorations indispensables et que la corporation ne se refusera pas sans doute de faire au plus tôt.

PROROGATION.—M. Drummond a annoncé hier que la Chambre serait prorogée jeudi, si le bill des subsides et celui pour continuer les loix expirantes sont passés.

RÉCOMPENSE.—Une proclamation dans la Gazette Officielle, offre \$400 de récompense pour l'arrestation des personnes qui ont détruit les livres de Poll à l'élection de Beauharnais.

TÉLÉGRAPHE.—Le télégraphe de Montréal à Troy et de là à l'Atlantique est en opération depuis quelques jours.

SÉNATEUR.—L'hon. J. M. Halley membre du congrès, est décédé le 9 courant à Jacksonville, Floride.

ELECTION.—Le 27 courant, il doit y avoir, dans le quartier St. Laurent, une élection pour le conseil municipal en place de M. Workman qui a résigné.

LE TEMPS.—Nous voici vraiment en printemps, nous avons un dégel complet depuis trois ou quatre jours, et hier le temps était en ne peut plus deux. Aussi dans la soirée la pluie a-t-elle commencé à tomber et a-t-elle continué jusqu'à ce matin. Aujourd'hui le temps est clair et très doux; le dégel continue, la neige disparaît "grand-train."

BATEAU-A-VAPEUR.—Le steamer Wantan a été brûlé hier matin à N. Y. L'équipage et les passagers ont été sauvés. La cargaison est perdue, ainsi que 9 chevaux qui étaient à bord.

L'HON. F. HINCKS.—M. Hincks vient de faire paraître son adresse aux électeurs d'Oxford; il se propose de se rendre immédiatement à son comté où il demeurera jusqu'à ce que l'élection soit terminée.

BILL DES DOUANES.—La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation annonçant que la sanction royale a été donnée au bill des douanes du Canada, et que le 5 avril prochain le dit bill devra commencer à avoir force de loi.

NIAGARA.—Le Pilot de ce matin nous apprend que M. Elliott, le contracteur pour le pont de suspension de Niagara, a traversé mardi dernier en deux minutes et trente secondes à la rive américaine au moyen d'une seule chaîne.

PRIX DE PURIFICATION DU GAZ.—A une assemblée spéciale des commissaires pour la cité de Londres, les faits suivants ont été constatés. M. Daw a annoncé que le gaz pour la cité de Londres, sans compter celui employé dans les prisons et autres édifices, coûte £12,000 par an; M. Leslie a expliqué la nature et l'effet du plan proposé pour purifier le gaz et en augmenter le pouvoir, et par là même à diminuer les dépenses. "Ce gaz peut se donner à 3 chelins par 1,000 pieds." Il a ajouté que les 2,700 lampes dans les rues de la cité exigent 13,500 pieds par heure, faisant une dépense de £2 par heure.

NEW-YORK, 20 MARS, 7 HEURES P. M.—Le papier, etc., des maisons françaises ne peut pas trouver d'acheteurs. La fleur conserve son prix, mais ne se vend que lentement; le prix en est de \$6 50 à \$6 75. le montant de la souscription.

L'AMÉRIQUE.

Nous eussions beaucoup désiré de pouvoir reproduire en entier cette magnifique pièce de vers, qu'un journal appelle "un magnifique dithyrambe sur un magnifique sujet," mais le cadre de notre journal n'est pas assez étendu pour cela. Contentons-nous donc de la fin de ce beau morceau. Le poète, parlant de l'Union américaine, s'écrie:

Nul peuple jusqu'ici ne fut grand dans l'histoire, Sans passer par l'enfance, âge préparatoire; Hollandais, Espagnols, Anglais, Français, Germains, Tous, avant de marcher, rampèrent sur les mains; Celui-ci fut créé dans sa taille complète. Trois quarts de siècle à peine ont assis sa conquête. Son sang est encore tiède aux champs de Bunkers-Hill, Et le voilà déjà dans son âge viril, Et voilà que son front s'est constellé de gloire, Que, prompt à désigner son premier territoire, Du rocheux Orégon il a soumis le sol, Qu'il a pris la Floride au royaume espagnol, A nous la Louisiane, éblouissant domaine; Que son pied conquérant aujourd'hui se promène Sur la terre d'or où tant de sang fuma Au siècle des Cortez et des Montezuma; Qu'à son immensité chaque année il ajoute.

Que lui faut-il de plus? La Havane sans doute? La perle de l'Espagne? Oui, ce joyau marin Est bien digne d'avoir place dans son érin, Et, dans le golfe heureux qui la tient en chassée, L'épave de la saisis occupe sa pensée; Le trésor est si près, le maître si lointain! Qu'il attende en ces vœux le destin! Ne doit pas en ces vœux encor le satisfaire? Si les étoles d'or de tout cet hémisphère Ne viendraient pas se joindre, en traçant un sillon, A celles qui déjà couvrent son pavillon? S'il n'est pas décidé qu'après un tel augure, L'aigle de l'Union, dans sa pleine envergure, Montrera tout à coup son vol persévérant Par delà l'autre bord du fleuve St-Laurent, Et qu'alors, repliant la course de son aile, Et tournant vers le Sud son ardent prunelle, Après avoir jeté sur le Chimborazo Un cri dont les deux mers reproduiront l'écho, Après avoir détruit, entre les deux tropiques, Un débile réseau d'informes républiques, Il viendra se poser, dans son dernier élan, Sur l'orangeux détroit que perça Magellan?

Merveilleux avenir qu'un voile encor dérobe! C'est par là que tout marche à l'unité du globe. Ce grand travail commencé, il se fait sous nos yeux; L'axe continental glisse vers d'autres lieux; Chaque jour nous en montre un éminent présage; Quand les hommes, pareils aux oiseaux de passage, Quittent le ciel natal pour des cieux inconnus, C'est un signe certain que les temps sont venus, Que l'invisible main qu'on nomme Providence Élève une grandeur sur une décadence. Oh! vont ces longs troupeaux d'Allemands soucieux, D'Irlandais demi-nus qui, sur de longs essieux Chargés d'aïeux, d'enfants, de frères ustensiles, Cheminent pour trouver de nouveaux domiciles, Et qui semblent guidés par le même conseil? Où vont ils? au Couchant, ils suivent le soleil. Pourquoi désertent-ils la terre maternelle? Parce qu'ils ont perdu leur confiance en elle, Qu'ils ne trouvent plus d'air sous les vieux horizons, Pareils aux animaux, hôtes de nos maisons, Qu'un pressentiment sûr avertit, avant l'heure, Qu'il est de temps de quitter leur croûlante demeure. Un inflexible instinct révèle à ces colons, Qu'il est urgent de fuir, qu'avant des jours bien longs, Leur antique édifice, usé dans sa charpente, Tombera: que ses murs fléchissent sur leur pente, Et que ses fondements ont perdu le niveau. Le vieux Monde s'en va vers le Monde nouveau.

BALTIMORE.—Le N. Y. Herald nous apprend que le 12 courant il y a eu à Baltimore un incendie peu considérable qui néanmoins a été l'occasion d'un complot entre plusieurs centaines de pompiers, pendant un temps, il y en avait de 1200 à 1500 qui étaient suggés dans le mêlée, plusieurs ont été tués, on grand nombre blessés. Le lendemain matin la lutte a recommencé à un nouvel incendie. Admirable!!

TEMPÉRANCE.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que grâce à la persévérance et aux efforts constants de mess. les curés de St. Barthélémy et de Maskinongé, ainsi qu'à la parole éloquentes de mess. le chanoine, les paroisses de St. Barthélémy et de Maskinongé se sont rangées en masse sous la bannière de la Tempérance.

ACCIDENT.—Un nommé Simon Turgeon, passager, ci-devant vendeur de pois-on, a perdu la vie le 16 en traversant le fleuve. Turgeon s'est trouvé pris par les glaces, pendant qu'il était engagé à remorquer l'embarcation, et a été coupé en deux. Journal de Québec.

MORTS.—Le juge Ambrose Spencer et M. Henry Wheaton, deux célébrités américaines, sont morts le 14 courant.

REMARQUABLE COÏNCIDENCE.—Le 17 janvier, les paquebots New-York et Waterloo partaient de New-York pour Liverpool. Le 9 février ils entraient ensemble et à la même heure dans la rivière Mersey, après une traversée de 23 jours. C'est assez remarquable coïncidence que celle des deux navires partant le même jour, se séparant en mer, traversant l'Atlantique, et se retrouvant ainsi au port d'arrivée.

UN ENVOYÉ DU ST. SIÈGE.—Mgr. Bedini était arrivé à Londres, chargé par le Souverain-Pontife d'une mission particulière près la cour de St. James.

BAVIÈRE.—On écrit de Munich: "Il est très-vrai que le ministre de l'intérieur vient d'adresser à toutes les autorités qui ressortent de la police du royaume, un rescrit en vertu duquel il leur est enjoint de s'occuper aux Jésuites fugitifs de la Suisse, ni aucune permission de leur suite," un permis de séjour qui s'étend à plus de quelques jours (le cas de maladie excepté). Cette défense s'étend à toutes les maisons religieuses de Bavière. Ce rescrit, que public extenso le catholique de Mayence, se termine par l'injonction de faire connaître au ministère, si des Jésuites, appartenant à cette catégorie, ont paru dans le royaume; en quel nombre ils s'y sont introduits, et quel jour ils en sont sortis.

SARDAGNE.—Le roi de Sardaigne a convoqué son conseil d'état pour le 15 mars, à l'effet de lui soumettre diverses mesures financières.

Nous attirons une attention spéciale au discours de M. O'Reilly, publié sur la première page; ce discours n'est pas un travail aussi complet que celui que nous a débité l'autre jour le zélé missionnaire! Dans l'improvisation, il a dit clair et a cité beaucoup de faits, etc., qui lui ont échappé plus tard, et qu'il n'avait pas d'abord placés sur les feuilles qui devaient lui servir de guides.—Nos confrères qui le reproduiront, chose à laquelle nous les invitons, voudront bien nous en donner copie.

On nous prie d'annoncer que M. Gosselin, collecteur, est chargé de faire aux souscripteurs la distribution du traité de Calcul différentiel. M. Gosselin est aussi chargé des souscriptions.

Plusieurs correspondances, etc., remises.

MARIAGE.

A Lotbinière, le 6 du courant, par le révérend Messire Faucher, Louis Aubert Le Gendre, écuyer, Capitaine de Milice, à demoiselle Lucie Angé, du même lieu.

DÉCÈS.

A Berthier, le 10 du courant, après une maladie de 13 heures, M. Pierre Fiset, âgé de 84 ans et 4 mois. M. Fiset était père du Rév. Messire Fiset, curé de St. Cuthbert, A Yamachiche, le 11 du courant, Dame Marie Desautour, épouse de M. Gonzague Belmore, à l'âge de 25 ans. A Sorel, le 15, le Dr. Léon Gauthier, à 28 ans.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, (qui voudront bien le favoriser) qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES DE EGLISE, dans le goût de celles de l'Evêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser à CASIMIR GOUSSOLE, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRUDEAU, Grand Vicariaire de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—St.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se procurer d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchies. J. P. VALADE, Préf.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît une fois au commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinq chelins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c. doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc. Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franchises de port, à M. l'Éditeur. Montréal, 5 février, 1848.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse de SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

Aussi.

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINES EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SAILLIER, No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.

DE L'EMIGRATION DU CANADA. LES TOWNSHIPS.

M. le Rédacteur,

C'est avec une espèce de répugnance que je reprends la plume pour continuer ma correspondance sur l'émigration du Canada et les townships.

D'après ce que j'ai dit dans cette dernière correspondance, du peuple américain, il est facile de conclure qu'il y aura toujours lutte politique, nationale et morale entre lui et le peuple canadien, entre lui et le peuple irlandais, qui est essentiellement religieux et catholique et qui conserve religieusement sa nationalité, même dans l'exil.

La misère désespérante des townships ne doit effrayer personne. Elle a ses causes assez faciles à prévenir. Elle vient en grande partie du vice de l'émigration actuelle qui a toujours manqué d'une intelligence directrice.

Ceux qui ont eu l'intelligence de se fixer et de travailler sur leur propre terre, et qui ont eu le courage de surmonter les premières difficultés, conçoivent enfin l'espérance d'un bien-être à venir.

Une autre cause de misère a été la vente des terres à des spéculateurs hors des townships et souvent de la province. Il aurait fallu donner au peuple un moyen facile d'avoir les titres de leurs propriétés.

Les jeunes personnes seront admises dans l'institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre année accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

Les derniers détails que je donnerai en terminant, c'est que le sol des townships est beau et fertile, facile en général à défricher. Les cours d'eau abondent partout, ce qui fournit une grande facilité à l'établissement des manufactures et des moulins.

Je me permettrai de relever une erreur du copiste dans ma dernière lettre. Je ne sais que trop que la famine se fait malheureusement sentir souvent dans nos villes. Je n'ai donc pas dû dire qu'on n'y connaît pas la famine, qu'on y connaît que la faim et le cri de détresse, etc., etc. Je ne veux, certes, pas rire des malheurs de Québec!

M. le rédacteur, vous avez acquis une juste part à ma gratitude, par l'obligeance que vous avez eue de publier dans

vos intéressants journaux mes longs et faibles écrits. Puis-je avoir un heureux résultat! Je supporterai volontiers les haines et les murmures que j'ai excités contre moi.

Kingsey, 3 mars 1848.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.

PROTRAIT DE FEU.

M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Père et de ce bon citoyen qui vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en-général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIÉ IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,

ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 23 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Italienne, sera BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIÉ IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.

Montréal, 19 novembre 1847.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE CALCUL DIFFÉRENTIEL

ET DE CALCUL INTÉGRAL

Les amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire de progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures.

Des listes de souscripteurs sont déposées à la Librairie d'Angusin Coté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Grémasie, libraties, del a Fabrique de Montréal et aux bureaux des Mélanges.

MANUEL

DE TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

A L'ÉVÊCHÉ.

Librairie

ECCLÉSIASTIQUE

LE SOUSSIGNÉ ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Il est constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES, des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids, qu'il pourront désirer. — Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs B. & N. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en-général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON, IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, PAMPHLETS, BILLETS D'ENTERREMENT, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITS, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS. 6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hincks, A. Laroque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, H. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, II. Judah,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £1917 8 9

30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1 Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5

Balance due ce jour aux déposants £63053 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les CURÉS qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout les imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

AUSSI. CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) de dessins très-riches et sailants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs; plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs, Ciboirs, Entensoirs, Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans le prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain par les SEIUS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain.

Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre année accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront gués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 0 3 4 Chaque insertion subséquente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [l'ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & CIE., Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Rev. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. St. Amé, M. P. PILOTE, Ptre. Dir. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.